

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2020
PROCES-VERBAL**

Le Maire ouvre la séance à 20h00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, étant réuni exceptionnellement au Centre Jean Moulin (afin de respecter les mesures de distanciation sociale dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19), après convocation légale, sous la présidence d'Éric KOEBERLÉ, Maire.

Présents : Éric KOEBERLÉ – Gabriel PERSONENI – Slimane GHARBI - Daniel TAVERNIER - Joël JUNG - Josiane HAASZ-JUILLARD – Michaël JUHIN - Jean MARMET – Andrée DIDEY- José GONÇALVES – Georges BARANTON - Evelyne GONÇALVES - Patrick MIRA - Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI -

Absents : *Monique LAMBOLEY - Régis ARENS - Isabel HAUPAS-DATO - Kheira GOFFINET - Mustafa CETIN – Anne FAUCON - Anthony GOBERT - Dominique CASSARD - Frédéric LAPOSTOLLE-*

Procurations : - *Régis ARENS donne procuration à Gabriel PERSONENI - Anthony GOBERT donne procuration à Josiane HAASZ-JUILLARD - Frédéric LAPOSTOLLE donne procuration à Pascal ACKERMANN*

Soit 16 présents – 9 absents – 3 procurations - 19 votants

Délibération n° 20/011

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JANVIER 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2020 est **APPROUVÉ À 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (*Pascal ACKERMANN – Frédéric LAPOSTOLLE- Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI*) et sa publication sur le site Internet de la commune autorisée.

Suivent la présentation des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT et les différents rapports d'informations.

Délibération n° 20/012

INFORMATION DECISION MUNICIPALE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le Conseil Municipal est informé de la décision prise par le Maire, le 9 avril 2020, de procéder au versement des subventions aux associations dans la limite du montant des sommes allouées en 2019, conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales durant le confinement liée à l'épidémie de Covid-19.

Aussi le conseil Municipal, **PREND ACTE À L'UNANIMITÉ soit 19 VOIX POUR** de cette décision.

Délibération n° 20/013

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Suite au versement des subventions aux associations, qui a été effectué sur décision municipale dans la limite du montant des sommes allouées en 2019, le conseil municipal autorise le versement d'un complément de subventions pour certaines associations dont la demande initiale était plus importante.

Aussi, après avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE À L'UNANIMITÉ** soit **19 VOIX POUR** le tableau récapitulatif des subventions 2020 ci-dessous.

SUBVENTIONS 2020

Collectivités publiques partenaires de la Commune

COMPTE 657362 COLLECTIVITES	Subventions versées en 2019	Subventions sollicitées pour 2020	Subventions 2020 versées sur décision municipale	Compléments de subventions votés par le Conseil Municipal
Centre Communal d'Action Sociale	16 732,00 €	16 196,00 €	16 196,00 €	0,00 €
Total	16 732,00 €	16 196,00 €	16 196,00 €	0,00 €

Associations locales diverses

Compte 6574 ASSOCIATIONS	Subventions versées en 2019	Subventions sollicitées pour 2020	Subventions 2020 versées sur décision municipale	Compléments de subventions votés par le Conseil Municipal
OCCE coopérative scolaire école mixte - Ecole Maurice Henry - Classe transplantée	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
- Coopérative*	400,00 €	400,00 €	400,00 €	0,00 €
OCCE coopérative scolaire école mixte - Ecole Maurice Henry - Activités culturelles et BCD*	2 500,00 €	2 700,00 €	2 500,00 €	200,00 €
OCCE coopérative scolaire école maternelle - Ecole Jacques Pignot - Coopérative scolaire*	500,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
- Sortie de fin d'année et sorties culturelles*	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
- Noël	700,00 €	800,00 €	700,00 €	100,00 €
Foyer Communal de Bavilliers	18 000,00 €	21 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €
Association Sportive de Bavilliers Réduction de 500€ avance 2019	9 400,00 €	9 400,00 €	8 900,00 €	0,00 €
Comité des fêtes de Bavilliers	900,00 €	900,00 €	900,00 €	0,00 €
Association Tennis Loisirs Bavilliers	400,00 €	450,00 €	400,00 €	0,00 €
AAPPMA Bavilliers	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Association de chasse - ACCA	100,00 €	150,00 €	100,00 €	0,00 €
Centre Hippique Belfort	900,00 €	3 000,00 €	900,00 €	0,00 €
Association Bavilliers Environnement	650,00 €	650,00 €	650,00 €	0,00 €
Association Réseau Câblé Bavilliers	155,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amicale du personnel de la Ville de Bavilliers A.P.V.B.	200,00 €	250,00 €	200,00 €	0,00 €
Association les amis du Chénos	400,00 €	450,00 €	400,00 €	0,00 €
Association BALADA	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €	0,00 €
Total 1	40 005,00 €	47 650,00 €	39 350,00 €	300,00 €
ASSOCIATIONS	Subventions versées en 2019	Subventions sollicitées pour 2020	Subventions 2020 versées sur décision municipale	Vote du Conseil Municipal
La Prévention Routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €
Collectif Résistance et Déportation (livre)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €
Subvention Parainage Burkinabé	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
Amicale Pétaque Bavilliers	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
Association Maternelle Élémentaire Bavilliers AMEB	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Accompagneleuve Association	250,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €
Association nationale des pupilles de la nation et des orphelins de guerre ou du devoir	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €
Amicale d'Anciens Marins et Marins Anciens Combattants	200,00 €	400,00 €	200,00 €	0,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers de l'Agglomération Belfortaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Les vitrines de Bavilliers	800,00 €	1 500,00 €	800,00 €	700,00 €
Voyage à Londres Sainte Marie	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ASMB Danse sur glace	40,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association Sportive de Bavilliers Location terrain Diderot	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amicale 9ème compagnie Achat une tente	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association "Terre Fraternité" Concert blessés Armée de Terre	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voyage à Londres Collège Signoret (Délibération du 17 déc. 2019)	0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
Total 2	4 240,00 €	5 450,00 €	3 550,00 €	700,00 €
Total (1+2)	44 245,00 €	53 100,00 €	42 900,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATIONS	Subventions versées en 2019	Subventions sollicitées	Provision	Vote du Conseil Municipal
PROVISION	150,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Total	44 395,00 €	2 000,00 €	44 900,00 €	1 000,00 €

INSCRIPTION B.P. 2020 compte 6574:

45 900,00 €

* Subventions écoles primaire et maternelle 2/3 en mars et après réévaluation de l'effectif 1/3 en octobre si effectif différent de 5 enfants

M. CETIN arrive en séance à 20h34 soit 17 présents – 8 absents – 3 procurations – 20 votants

Délibération n° 20/014
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

→ L'opposition municipale (*Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI – Frédéric LAPOSTOLLE*) ne participe pas au vote soit 16 votants

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020 (ci-annexé) par M. le Maire et des débats qui s'en suivent le conseil municipal **PREND ACTE À L'UNANIMITÉ des votants soit 16 VOIX POUR** de la tenue du débat.

Délibération n° 20/015
COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

→ Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote, soit 19 votants.

Après présentation des documents du compte administratif à l'assemblée délibérante, le 1^{er} Adjoint met aux voix le compte administratif conforme au compte de gestion établi par le trésorier.

Aussi le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont **ADOPTÉS À 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (*Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE – Carole VIDONI – Frédéric LAPOSTOLLE*)

Délibération n° 20/016
AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Présenté par Slimane GHARBI, Adjoint au Maire

Au Compte Administratif, le Conseil Municipal a été amené à constater et délibérer sur les résultats de l'exercice et les résultats de clôture, soit pour l'année 2019 :

- 832 179.72 € en section de fonctionnement (excédent)
- 85 579.70 € en section d'investissement (Déficit)

Les dépenses à reporter de 68 977.08 € et les recettes à reporter de 32 210.00 € présentent un besoin de financement de 36 767.08 € auquel il convient d'ajouter la somme de 85 579.70 € de déficit d'investissement reporté qui seront couverts par l'émission en réserve d'un titre au compte 1068 Besoin d'autofinancement en investissement pour la somme de 122 346.78 €.

L'affectation des résultats de 2019 sera reprise par section au budget primitif 2020 de la commune aux comptes suivants :

RECETTES

- 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 709 832.94 €.
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 122 346.78 €

DEPENSES

- 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 85 579.70 €.

Les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement feront l'objet d'inscription dans les comptes appropriés au budget primitif 2020

Vu ce qui précède, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **VALIDE À 16 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (*Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE – Carole VIDONI – Frédéric LAPOSTOLLE*) les affectations proposées.

Délibération n° 20/017
BUDGET PRIMITIF 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

→ L'opposition municipale (*Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI – Frédéric LAPOSTOLLE*) ne participe pas au vote soit 16 votants

Monsieur le Maire présente le budget primitif établi pour 2020.

A l'issue de cette présentation détaillée et des débats qui s'en suivent, les conseillers municipaux **APPROUVENT À L'UNANIMITÉ des votants soit 16 VOIX POUR** le budget primitif 2020.

Délibération n° 20/018
VOTE DES TAUX

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR de ne pas modifier les taux d'impositions pour 2020, à noter qu'en application de la loi de finances 2020 et de la réforme de la loi de la fiscalité locale, une décision de reconduction du taux de la taxe d'habitation n'est pas nécessaire.

Taxes	Taux 2020
Foncière	13.54 %
Foncière non bâti	41.58 %

Délibération n° 20/019

LISTE DES INVESTISSEMENTS VOTÉS LORS DU BUDGET PRIMITIF 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Suite au vote des crédits d'investissements du Budget primitif 2020, et afin d'éviter d'avoir à revenir chaque fois devant l'assemblée délibérante,

Le conseil municipal DÉCIDE À 16 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (*Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE – Carole VIDONI – Frédéric LAPOSTOLLE*) au vu de la liste des investissements programmés et votés pour 2020, d'autoriser le Maire à :

- **demander** les subventions aux organismes européens, d'Etat et Territoriaux,
- **prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **payer**, pour les autres travaux, fournitures et services, les entreprises et autres créanciers.

Délibération n° 20/020

TRAVAUX EN REGIE MUNICIPALE

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Comme pour les années précédentes, certains travaux sont effectués par les employés municipaux. Cette année, les travaux en régie communale sont les suivants :

Article	Nature de l'opération	Montants en euros
21318/040-01	Création d'un bureau – Foyer communal	2 438.00
2151/040-01	Rénovation terrasses (béton + dalles) coulée Douce	15 946.00
21312/040-212	10 flashs toilettes – école primaire	2 778.00
21312/040-212	Sol – plafond – électricité 1 classe – école primaire	5 660.00
21318/040-412	Vestiaire arbitre – douche – wc – locaux foot	9 394.00
	Total	36 216.00

Aussi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE À L'UNANIMITÉ** soit 20 VOIX POUR les inscriptions budgétaires nécessaires.

Délibération n° 20/021

TARIF MUNICIPAUX 2020

Présenté par Slimane GHARBI, Adjoint au Maire

Le conseil municipal **VALIDE À L'UNANIMITÉ** soit 20 VOIX POUR les tarifs municipaux applicables pour cette année 2020.

Délibération n°20/022

AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES

Présenté par Slimane GHARBI, Adjoint au Maire

Comme chaque année, le conseil municipal procède aux amortissements des biens mobiliers et autorise la passation des écritures nécessaires. Le montant total des sommes à amortir en 2020 est de 472 328.73 € + 833 € d'amortissement de subvention d'équipement. Le détail des sommes est présenté à l'assemblée.

Vu ce qui précède, le conseil municipal **AUTORISE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR**, la passation des écritures nécessaires à l'amortissement du matériel, et de la subvention.

Délibération n°20/023

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (INSTALLATION DE LUMINAIRES A LED) SECTEURS 1 ET 2

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Pour l'année 2020, la rénovation de l'éclairage public concernera 2 secteurs. Les travaux seront réalisés sous réserve d'un vote en ce sens lors du vote du BP 2020.

Le coût global des travaux pour le remplacement de 159 luminaires est estimé à 97 728.90€ HT soit 117 274.68 € TTC. Comme pour les années précédentes, nous pouvons prétendre à un financement de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 et ce à hauteur de 80%, si reliquat il y a, sinon le dossier sera présenté au titre de la DSIL 2021.

Au vu de cet exposé le Conseil Municipal **ADOpte** le plan de financement et **AUTORISE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR** le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL pour un montant de 78 183 €.

Délibération n°20/024

SPECTACLE AU PROFIT DES BLESSÉS DE L'ARMÉE DE TERRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le conseil municipal **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR** de verser une subvention de **100 €** à l'association « Terre Fraternité » pour lui permettre d'organiser, en partenariat avec la délégation militaire départementale du Territoire de Belfort, un spectacle au profit des blessés de l'armée de terre qui aura lieu en octobre 2020 à la maison du peuple de Belfort.

Délibération n°20/025

GROUPEMENT DE COMMANDE CONSEIL DEPARTEMENTAL FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le groupement de commande organisé par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort pour l'achat et la fourniture de sel de déneigement arrivera à échéance le 31 octobre 2020.

Au vu de cette échéance, et compte tenu de l'intérêt suscité, un nouveau groupement de commande sera organisé. Le marché devrait débiter au 1^{er} novembre 2020 pour une durée d'un an. Il sera reconductible 3 fois.

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR** :

- **de participer** à ce dispositif ouvert par le Conseil Départemental et de nous joindre à ce groupement de commande.
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document afférent au lancement de ce groupement de commande.

Délibération n°20/026

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

La médiathèque a plusieurs projets d'investissement de matériel pour le pôle lecture des 0-6 ans ainsi que pour l'espace dédié aux plus grands (meuble tourniquet, poufs, console...).

De plus il est envisagé l'acquisition de deux ordinateurs afin de renouveler le parc informatique vieillissant de la salle multimédia.

Le coût total du projet d'acquisition s'élève à 1 912,16 € HT. Celui-ci peut être en partie financé au niveau du Département, par l'aide à l'équipement informatique ou multimédia, à hauteur de 40 % du coût total hors taxes.

Par conséquent, le Conseil Municipal **ADOpte** le plan de financement et **AUTORISE À L'UNANIMITÉ soit**

20 VOIX POUR M. le Maire à solliciter une subvention départementale au titre de l'aide à l'équipement informatique ou multimédia au taux de 40% soit 764,86 €.

Délibération n°20/027

EXONERATION TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE ET DROIT DE TERRASSES EN 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Compte-tenu des difficultés rencontrées par les entreprises liées au confinement et conformément à l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil municipal **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR** un abattement de 100% de la taxe sur la publicité extérieure, pour cette année 2020. De même le conseil municipal **décide** de ne pas demander de droit de terrasses aux restaurants et aux cafés cette année.

Délibération n°20/028

REPLACEMENT D'UN AGENT AU SERVICE FINANCES

Le Conseil Municipal **AUTORISE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif au remplacement d'un agent au service finance suite à une démission.

L'ordre du jour étant épuisé, s'en suivent les questions diverses, puis la parole est ensuite donnée au public.

Fin de séance à 21h50.

Fait à Bavilliers le 30 juin 2020

Le Maire
Éric KOEBERLÉ

